

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 898**

Intitulé

BT : Brevet de technicien Agencement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 10	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BT agencement participe, sous la direction d'un responsable, aux travaux d'aménagement ou de décoration de magasins, bureaux, appartements. Il établit les documents techniques à partir des projets conçus par les architectes d'intérieur et, sur le chantier, il coordonne l'intervention des différents corps de métier. Son activité est en général double : dessinateur en agence, technicien sur le chantier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

B.O. n° 3 du

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :